Décharge 2012: Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA)

2013/2222(DEC) - 03/04/2014 - Acte final

OBJECTIF : octroi de la décharge à l’Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l’ information (ENISA) pour l'exercice 2012.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision 2014/597/UE du Parlement européen concernant la décharge sur l’ exécution du budget de l’Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l’information pour l’ exercice 2012.

CONTENU : avec la présente décision, le Parlement européen donne décharge au directeur exécutif de l’ Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l’information sur l’exécution du budget de l’ Agence pour l’exercice 2012.

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 3 avril 2014 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 3 avril 2014).

Parmi les principales observations faites par le Parlement, ce dernier constate des problèmes **dans l’ inventaire physique des immobilisations de l’Agence** et appelle cette dernière à améliorer la situation.